

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 27 mai 2009 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2009
à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes**

NOR : *DEVL0910818A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 27 mai 2009, le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des affaires maritimes est fixé à 5.